

PROGRAMME DE FORMATION

Formation travail en hauteur Port du Harnais

Référence : TEH003

VOTRE BESOIN : (ou votre problématique)

Rappel du décret 98-1084 du 2 décembre 1998
Le code du travail (article L 230-2, R 233-45, R 235-3-2, R4323-58 à R4323-90 et R 4141-15)
Le décret 2004924 du 01 septembre 2004
Recommandation R430 et R431

NOTRE REPONSE :

Mettre en place une formation basée sur :
La connaissance de la législation et réglementation en matière de travail en hauteur et port du harnais
Les risques de chute de hauteur.
Les protections collectives et individuelles.

PUBLIC ET PREREQUIS

- Toute personne appelée à réaliser des travaux en hauteur et devant utiliser des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur.

Prérequis : Être médicalement apte au travail en hauteur par le médecin du travail.

MODALITE DE LA FORMATION

- 7 heures en **présentiel**.
- Effectif moyen : **8 personnes maximum**.

OBJECTIFS

- Les participants seront capables d'utiliser le matériel spécifique pour réaliser des travaux en hauteur, dans les conditions optimales de sécurité, de rendre compte des difficultés et anomalies rencontrées, de contrôler et entreposer le matériel à la fin de son utilisation dans le respect des règles de l'art.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée par des formateurs qualifiés, experts dont les compétences techniques, pédagogiques sur la sécurité et le travail en hauteur sont actualisées.
- Diaporama et vidéos : INRS.

VALIDATION /EVALUATION

- Alternance des séquences théoriques par l'exercice de cas pratiques pour évaluer l'atteinte des objectifs. Démonstrations et **exercices pratiques sur la méthode de vérification et sur le travail en hauteur, port du harnais**.
- Evaluation des connaissances des participants avec un **quizz sur la prévention** en cours de formation **et pratique avec un exercice d'application**, sanctionnent la délivrance de l'autorisation de travailler en hauteur.
- Evaluation de la formation par les participants avec le document « Evaluation de la formation ».

DOCUMENTS REMIS

- **Attestation de formation remise au participant.**
- **Attestation de présence.**



Dates et lieux : Nous contacter
02.41.60.48.16
integralformation@orange.fr



Cette prestation est accessible sous conditions aux personnes en situation de handicap.



PROGRAMME DE FORMATION

Formation travail en hauteur

DEROULE DE LA FORMATION

✦ ACCUEIL - PRESENTATION DE LA FORMATION ET TOUR DE TABLE.

Durée : 10 minutes

Moyens à planifier :

Salle et vidéoprojecteur. Zone avec matériels mis à disposition permettant les exercices et l'examen pratiques en toute sécurité.

En cas de PANDEMIE, application des recommandations INRS.

✦ PARTIE THEORIQUE

- Sensibilisation à la sécurité (coût et dommages engendrés par les accidents du travail).
- Législation et réglementation en matière de travail en hauteur.
- Responsabilités et devoirs du salarié, le règlement de l'entreprise.
- Les risques de chute de hauteur, statistiques sur les accidents du travail.
- Les facteurs et accidents dus aux chutes de hauteur.
- Calcul simple des effets dynamiques d'une chute.
- Choix des EPI en fonction des risques.
- Les mesures de protection collectives à prévoir.
- Conditions d'utilisation des échelles, nacelles et échafaudages et réglementation.
- Les composants d'un système d'arrêt des chutes : le harnais, le système de liaison, les ancrages, les connecteurs.
- Contrôle, entretien et entreposage des EPI.

✦ PARTIE PRATIQUE

- Analyse et conception des lieux de travail, état général des installations de sécurité.
- La signalisation, le balisage et les risques environnementaux.
- Inventaire et présentation de la conformité, le domaine d'utilisation, la vérification, l'entretien et le stockage de chaque équipement de protection individuelle selon leur notice d'utilisation.
- Manipulation, vérification, ajustement, utilisation et réglages des EPI.
- Les équipements de déplacement, les ancrages et les conditions particulières.

✦ UN CONTROLE CONTINU DES CONNAISSANCES EST EFFECTUE ET SANCTIONNE LA DELIVRANCE DE L'AUTORISATION DE CONDUITE.

Durée : 6 Heures 40

✦ BILAN, SYNTHESE DU STAGE ET EVALUATION DE SATISFACTION DES STAGIAIRES. 10 minutes.

Support à transmettre pour les stagiaires : « Prévention des risques liés au travail en hauteur ». Ressources pédagogiques MémoForma.